

**COMMUNE DE  
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
<b>20 juin 2024</b>
Date d'affichage de l'avis
<b>20 juin 2024</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 12</b>
<b>Votants : 14</b>
N° d'ordre
<b>D_2024_4_8</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 27 juin 2024**

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20240627-D\_2024\_4\_8-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, M.-C. LALANNE, C. BERDUCQ, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P.-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : C. CHUBURU à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY

Etaient absentes : C. CHUBURU, M. PULVINET, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme B. LORRY.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie, S. ECH CHEYBY, stagiaire.

**REMBOURSEMENT GROUPAMA SINISTRE CHOC BORNE INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama effectue un règlement de 2627 € pour le sinistre causé par un tiers sur une borne incendie de la Commune le 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la somme de 2627 €.

*ADOPTÉ à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

**Marc DUFAU**